

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-I-17

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER BATI**

La session budgétaire consacrée à l'examen du Budget Primitif est l'occasion de faire le point sur l'état de notre patrimoine et sur les travaux relatifs à son entretien et à sa sauvegarde.

Aussi, je sou mets aujourd'hui à votre examen un programme global pour l'exercice 2011, de **824 536 €** comme précisé ci-après.

I. TRAVAUX A L'HOTEL DU DEPARTEMENT :

Pour l'Hôtel du Département, les locaux étant neufs ou restructurés ils ne nécessitent pas de travaux d'investissement pour cet exercice 2011. Il convient néanmoins d'entretenir ce site. Aussi je vous propose un crédit de **38 400 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur l'**article 61522 – sous-fonction 0202**. Le tout se décompose comme suit :

II. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX CASERNES DE GENDARMERIE :

S'agissant de l'entretien des casernes de gendarmerie, je vous propose un crédit de **75 500 €** dont **25 500 €** pour la part investissement, à ratifier sur l'**article 231318 – sous-fonction 11**, et **50 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur l'**article 61522 – sous-fonction 11**.

A ces travaux il convient de rajouter l'achat de matériaux afin de réaliser les travaux en régie prévus ci dessous. Aussi je vous propose un crédit de **6 500 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur l'**article 60628 – sous-fonction 11**.

III. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BATIMENTS AFFECTES A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE :

• Pôles sociaux :

a) Pour l'entretien de ces bâtiments, je vous propose un crédit de **78 000 €** dont **53 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231313 – sous-fonction 48**, et **25 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 40**.

b) Pour ce qui est de la restructuration du centre médico-social de Moissac, les travaux devraient s'achever prochainement. Il convient de réaliser quelques travaux non prévus dans le programme initial. Les **28 000 €** proposés dans le tableau ci-dessus se décomposent ainsi :

- 8 500 € pour le désenfumage de l'escalier,
- 11 500 € pour la mise aux normes accessibilité de cet escalier,
- 8 000 € pour la modernisation du câblage informatique et la mise en place d'un onduleur.

c) Centre médico-social de Nègrepelisse : il convient de clôturer cette opération. Pour ce faire je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **68 036 €** à **l'article 2384 sous-fonction 48** .

• Bâtiments de la Solidarité Départementale :

Conformément à l'autorisation de programme que vous avez approuvée lors de la DM2 2010, un programme pluriannuel de réhabilitation des bâtiments de la DSD est engagé. Pour rappel, ces travaux sont répartis en trois phases. Les deux premières, qui consisteront à remettre en état les bâtiments, seront réalisées en 2011 et 2012 pour un budget global de 918 000 €. La troisième, consistant à remettre en état les parkings et voiries, vous sera proposée lorsque les bâtiments seront réhabilités.

Cette année 2011, nous démarrerons les travaux à l'automne et, pour ce faire, je vous propose de ratifier un premier crédit de paiement d'un montant de **300 000 €** sur **l'article 231313 – sous-fonction 50**, les 618 000 € restants seront inscrits au BP 2012

Par ailleurs, les bâtiments qui feront l'objet de réhabilitation en 2012 doivent dans l'attente faire l'objet d'un entretien courant minimal. Aussi je vous propose un crédit de **10 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 50**, se décomposant en un crédit de 4 000 € pour l'entretien des installations de chauffage et de climatisation et une provision de 6 000 € pour les travaux imprévus.

IV. TRAVAUX SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES :

a) Antenne de la rue des arts, Montauban :

Suite au sinistre intervenu en 2008, les travaux de reconstruction sont en cours et s'achèveront cette année. Compte tenu des résultats de l'appel d'offres, il est nécessaire de réajuster de 2 000 € le budget de l'opération.

En complément des travaux engagés il est apparu utile de ravalier les façades des bâtiments contigus à celui reconstruit. Ce ravalement est estimé à 7 000 €. Ainsi je vous propose un crédit de **49 000 €** à ratifier à **l'article 2317318 sous-fonction 621** (40 000 € au titre de 2010 et 9 000 € au titre de 2011)

b) S'agissant de l'entretien des autres subdivisions et de leurs bâtiments, je vous propose un crédit global de **69 000 €** dont **49 000 €** pour la part investissement, à ratifier sur **l'article 231318 – sous-fonction 621**, et **20 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 621**.

A ces travaux il convient de rajouter l'achat de matériaux et de matériels afin de réaliser les travaux en régie décrits dans le tableau ci dessous. Aussi je vous propose un crédit de **24 000 €** dont **20 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 60628 – sous-fonction 11**, **2 000 €** pour la part investissement mobilier, à ratifier sur **l'article 21848-sous-fonction 621**, et **2 000 €** pour la part investissement matériels, à ratifier sur **l'article 2188 sous-fonction 621**.

V. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX AUTRES BATIMENTS :

a) Médiathèque Départementale :

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **13 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 313**.

b) Bâtiments de l'Abbaye de Belleperche :

Afin de protéger les collections, il convient d'équiper ce site de moyens de sécurité conséquents. La mise en place d'une installation d'alarme et de vidéo surveillance est donc prévue en 2011. Pour permettre l'entretien de ce site une provision de 5 000 € en fonctionnement est prévue. Aussi, je vous propose un crédit de **42 000 €** dont **37 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 312**, et **5 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 312**.

c) Archives Départementales :

Afin de subvenir à l'entretien courant du bâtiment et dans la perspective d'affecter à de nouveaux linéaires d'archivage dans le bâtiment voisin du 19 rue Labat, laissé vacant par le déménagement des services techniques, je vous propose un crédit de **15 000 €**, dont **10 000 €** pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231314 – sous-fonction 315** et **5 000 €** pour la part fonctionnement à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 315**.

d) Pépinière Novalia :

En ce qui concerne l'entretien courant de cet ensemble, je vous propose un crédit de **1 500 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 91**.

e) Le Temple des Augustins :

En ce qui concerne l'entretien courant de cet ensemble, je vous propose un crédit de **3 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 312**.

f) Paierie départementale :

En ce qui concerne l'entretien courant de cet ensemble, je vous propose un crédit de **1 100 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 0202**.

g) Logement de l'Inspecteur d'Académie :

Pour remettre en état ce logement, dont les dégradations sont par endroits avancées, je vous propose un crédit de **10 000 €** pour la part fonctionnement, à ratifier sur **l'article 61522 – sous-fonction 0202**

h) Centre d'Information et d'Orientation :

Les menuiseries extérieures de cet immeuble sont à remplacer. Je vous propose à cet effet un crédit de **8 000 €**, pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231318 sous-fonction 0202**.

i) Câblage informatique tous bâtiments :

Pour assurer les divers travaux de modification ou d'extension de câblage informatique dans tous nos bâtiments , je vous propose une provision de **12 500 €**, pour la part investissement à ratifier sur **l'article 231532 sous-fonction 0202**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I - Travaux à l'Hôtel du département

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 38 400 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 0202 du budget départemental :

Lieux	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Tout le bâtiment	• entretien des adoucisseurs		1 200 €
Tout le bâtiment	• entretien des installations électriques		20 000 €
Tout le bâtiment	• vérifications des ascenseurs		2 200 €
Imprévus			15 000 €
	TOTAL	0 €	38 400 €

II - Travaux de grosses réparations aux casernes de gendarmerie :

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 75 500 € dont 25 500 € pour la part investissement, à l'article 231318, sous-fonction 11, et 50 000 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 11 du budget départemental :

Brigade	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Beaumont de Lomagne	• Peinture menuiseries intérieures + extérieures		3 000 €
Caussade	• Menuiseries extérieures (2ème tranche)	1 000 €	
	• mise en place gâche portillon		500 €

Brigade	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Lafrançaise	• Menuiseries (2ème tranche)	5 000 €	
Molières	• VMC Logement	500 €	
Monclar de Quercy	• peinture extérieure, volets		6 000 €
Saint Nicolas de la Grave	• peinture extérieure, menuiseries		8 000 €
Valence d'Agen	• peinture extérieure, volets et rives		20 000 €
Verdun sur Garonne	• Menuiseries extérieures (2ème tranche)	4 000 €	
Villebrumier	• peinture extérieure porche		500 €
Toutes les brigades	• sols • TNT	5 000 €	
		10 000 €	
Imprévus			12 000 €
	TOTAL	25 500 €	50 000 €

- Précise qu'à ces travaux il convient de rajouter l'achat de matériaux pour les travaux en régie et ratifie à cet effet l'inscription d'un crédit global de 6 500 € pour la part fonctionnement, à l'article 60628, sous-fonction 11 du budget départemental :

Brigade	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Beaumont de Lomagne	• enrochement du talus		2 500 €
Bruniquel	• évacuation eaux pluviales		4 000 €
	TOTAL		6 500 €

III - Travaux d'entretien sur les bâtiments affectés à la solidarité départementale :

- *Pôles sociaux :*

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 78 000 € dont 53 000 € pour la part investissement à l'article 231313, sous-fonction 48, et 25 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 40 du budget départemental :

Pôle	Travaux	Investissement	Fonctionnement
tous	• entretien climatisation et chauffage		7 000 €
Castelsarrasin	• Menuiseries extérieures (2ème tranche)	11 000 €	

Pôle	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Caussade	• aménagements de locaux	10 000 €	5 000 €
Labastide Saint Pierre	• réfection des sols souples		3 000 €
	• modification de l'éclairage		2 000 €
	• mise en place main courante		500 €
Moissac	• travaux optionnels (voir détail ci-dessous)	28 000 €	
Montauban-Unal	• remplacement de 2 menuiseries particulières	3 000 €	
Saint Antonin Noble Val	• mise en place mains courantes	1 000 €	
Valence d'Agen	• peintures extérieures		3 000 €
Imprévus			4 500 €
TOTAL		53 000 €	25 000 €

- Pôle de Moissac

- Prend acte du prochain achèvement de la restructuration et approuve la réalisation de quelques travaux non prévus dans le programme initial ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de paiement de 28 000 € se décomposant ainsi :
 - 8 500 € pour le désenfumage de l'escalier,
 - 11 500 € pour la mise aux normes accessibilité de cet escalier,
 - 8 000 € pour la modernisation du câblage informatique et la mise en place d'un onduleur.

- Pôle de Nègrepelisse

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 68 036 € à l'article 2384 sous-fonction 48 afin de clôturer l'opération ;

- Bâtiments de la Solidarité Départementale

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 300 000 € à l'article 231313 sous-fonction 50, afin de démarrer les deux premières phases des travaux de réhabilitation (remise en état des bâtiments) ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 10 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 50, se décomposant en un crédit de 4 000 € pour l'entretien des installations de chauffage et de climatisation et une provision de 6 000 € pour les travaux imprévus ;

IV - Travaux sur les bâtiments affectés aux subdivisions départementales :

- Antenne de la rue des arts, Montauban :

- Prend acte que les travaux de reconstruction s'achèveront cette année ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de 49 000 € à l'article 2317318, sous-fonction 621 (40 000 € au titre de 2010 et 9 000 € au titre de 2011) ;

- Ensemble des subdivisions

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 69 000 €, dont 49 000 € pour la part investissement, à l'article 231318, sous-fonction 621, et 20 000 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 621 du budget départemental :

Subdivisions	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Tous sites	Entretien chauffage, cuves fuel, entretien alarmes		2 000 €
Lauzerte	Menuiseries extérieures	22 000 €	
Montauban Labat	Mise en place de stores extérieurs	10 000 €	
Saint Antonin Noble Val	Aménagement d'un réfectoire	8 000 €	
Verdun-sur- Garonne	Remplacement de trois portes sectionnelles	9 000 €	
Imprévus			18 000 €
	TOTAL	49 000 €	20 000 €

- Achat de matériaux et de matériels

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 24 000 € dont 20 000 € pour la part fonctionnement, à l'article 60628, sous-fonction 11, 2 000 € pour la part investissement mobilier, à l'article 21848, sous-fonction 621, et 2 000 € pour la part investissement matériel, à l'article 2188, sous-fonction 621 du budget départemental :

Subdivisions	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Lauzerte	Création de toilettes		2 000 €
Antenne de Nègrepelisse	Aménagement vestiaires et réfectoire		5 500 €
	Mise en conformité assainissement		2 500 €

Subdivisions	Travaux	Investissement	Fonctionnement
Antenne de Nègrepelisse	Achat mobilier cuisine	1 000 €	
	Achat électroménager	1 000 €	
Saint Antonin Noble Val	Aménagement d'un réfectoire		5 000 €
	Achat mobilier cuisine	1 000 €	
	Achat électroménager	1 000 €	
Imprévus			5 000 €
	TOTAL	4 000 €	20 000 €

V - Travaux de grosses réparations aux autres bâtiments :

• Médiathèque Départementale :

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 13 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 313 du budget départemental :

Prestations	Investissement	Fonctionnement
• Entretien climatisation et chauffage		2 000 €
• Réparations réseau distribution climatisation et chauffage		3 000 €
• Peinture magasin		5 000 €
• Imprévus		3 000 €
TOTAL	0 €	13 000 €

• Bâtiments de l'Abbaye de Belleperche :

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 42 000 € dont 37 000 € pour la part investissement à l'article 231314, sous-fonction 312, et 5 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 312 du budget départemental :

Prestations	Investissement	Fonctionnement
• Entretien chauffage		1 000 €
• Mise en place alarme vidéo surveillance	37 000 €	
• Imprévus		4 000 €
TOTAL	37 000 €	5 000 €

- Archives Départementales :

- Ratifie l'inscription d'un crédit global de 15 000 €, dont 10 000 € pour la part investissement à l'article 231314, sous-fonction 315 et 5 000 € pour la part fonctionnement à l'article 61522, sous-fonction 315 du budget départemental :

Prestations	Investissement	Fonctionnement
• Entretien climatisation et chauffage		1 500 €
• Alarme et travaux rue Labat	8 000 €	
• Imprévus	2 000 €	3 500 €
TOTAL	10 000 €	5 000 €

- Ratifie l'inscription des crédits suivants :

- Pépinière Novalia : 1 500 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 91 ;
- Le Temple des Augustins : 3 000 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 312 ;
- Paierie départementale : 1 100 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 0202 ;
- Logement de l'Inspecteur d'Académie : 10 000 € pour la part fonctionnement, à l'article 61522, sous-fonction 0202 ;
- Centre d'Information et d'Orientation : 8 000 € pour la part investissement à l'article 231318, sous-fonction 0202 ;
- Câblage informatique tous bâtiments : 12 500 € pour la part investissement à l'article 231532, sous-fonction 0202.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,